

## Lettre d'information n°6 - Electricité

Avril 2019

### Le mot du Président du Comité de Pilotage

*Cher consœur, confrère,*

*Vous êtes nombreux à nous avoir interpellés sur les tarifs élevés d'électricité de ce début d'année. Ils s'expliquent en grande partie par une augmentation de 20% du marché de l'électricité entre 2015 et 2018. De plus, le marché de capacité (mis en place début 2017) a fait augmenter le coût de la fourniture. Nous devons donc être vigilants sur la gestion des consommations en élevage, par exemple en décalant le plus possible les consommations sur les plages d'heures creuses, ou en limitant les consommations en heures de pointe... Des outils liés à la télérelève des compteurs, que j'utilise au quotidien, permettent aussi de surveiller et donc rationaliser les consommations.*



OFFRELEC'OUEST

*J'attire enfin votre attention : dans cette lettre vous avez toutes les coordonnées des services clients des fournisseurs retenus qui ne sont pas inscrites sur vos factures. Pensez à les conserver ! Et bonne lecture !*

Jérôme Orvain—Eleveur de Porcs

### OFFRE ENI—compteur C4, C3, C2

#### → Comprendre vos tarifs (2019, 2020, 2021)

Sur votre facture, le prix de la fourniture comprend le tarif contractualisé par les Unions auquel s'ajoute :

- le tarif résultant du droit d'accès à l'ARENH
- le tarif résultant du mécanisme de capacité

Les tarifs indiqués dans notre précédente lettre (Décembre 2018 – N°5) ne comprenaient pas le surcoût lié à la capacité (comme cela était bien précisé dans notre lettre) car celui-ci n'était pas encore connu. Ainsi, au final, **les tarifs applicables en 2019** sont les suivants :



Prix € HTT/ MWh	Heures pleines hiver	Heures creuses hiver	Heures pleines été	Heures creuses été	Pointe fixe
<b>Profil Elevage</b>					
<b>Compteur C4</b>	72.24	50.06	45.85	26.3	X
<b>Compteur C3</b>	72.01	49.83	45.62	26.07	83.27
<b>Compteur C2</b>	70,69	47,9	48,72	25,77	81,46
<b>Profil estival</b>					
<b>Compteur C4</b>	72.01	49.83	45.62	26.07	X
<b>Compteur C3</b>	72.01	49.83	45.62	26.07	83.27

Les **tarifs applicables en 2020 et 2021** sont susceptibles de varier (à la hausse ou à la baisse) en fonction des disponibilités d'énergie électrique à tarif ARENH et du surcoût lié à la capacité. Les deux dispositifs (ARENH, capacité) font appel à des marchés qui ont lieu en fin d'année N pour une application en année N+1. Nous vous informerons début janvier 2020 des prix définitivement applicables en 2020 (idem pour 2021).

#### → Option pour 2022

Selon les opportunités de marché, une 4<sup>ème</sup> année pourra être proposée en prolongement du contrat actuel. Vous serez informés courant 2021 de la poursuite ou non de ce contrat pour l'année 2022 (l'option sera prise de manière collective et non individuelle).

### Comment joindre votre service client ?

Pour toute question sur vos contrats ou toute demande (modification de puissance...) :

**Direct Energie :**

- 09 77 40 55 41
- [service.client.privilege@direct-energie.com](mailto:service.client.privilege@direct-energie.com)

**ENI :**

- 09 70 80 92 40
- [offreelecoouest@fr.eni.com](mailto:offreelecoouest@fr.eni.com)

**Ces coordonnées ne sont pas inscrites sur votre facture.** Nous vous invitons à les conserver en cas de besoin. Pour rappel, la gestion des demandes via les OP (et donc les Unions) ne concerne que les problèmes **non résolus après appel auprès du service client.**

## Evolution du marché de l'électricité

La tendance du marché de l'électricité est à la hausse. A ce jour, il n'est donc pas envisagé de faire basculer l'offre ENI sur une base 100% marché.



## OFFRE Direct Energie—compteur C5



### → Facturation

Le rythme de facturation est mensuel ou bimensuel. Vous avez la possibilité de demander une modification de ce rythme de facturation auprès du service client.

→ **Récupération de votre contrat** : Direct Energie va les transmettre par mail. Ils ne sont pas disponibles sur l'espace client.

→ **Durée du contrat** : 3 ans

### → Tarif unique ou tarifs heures creuses/heures pleines ?

Si vous consommez moins de 30% en heures creuses, vous avez peut-être intérêt à avoir un tarif de base avec un prix unique du KWh. A l'inverse, si vous êtes en tarif de base et que vous consommez plus de 30% pendant les périodes d'heures creuses, il est probablement plus intéressant de passer en option heure pleine/heure creuse.

Demandez conseil à votre fournisseur d'énergie. Les modifications sont faites par année civile.

## Contrôle des factures

Notre prestataire expert vient de réaliser un contrôle des factures sur 10% du périmètre.

La plupart des factures sont correctes. Les quelques anomalies ont été remontées aux fournisseurs.

## Heures pleines—Heures creuses—Heures de pointes

Les plages horaires des heures creuses/pleines et heures de pointes sont très variables d'un secteur à l'autre. Pour les connaître, contactez le service client de votre fournisseur d'électricité. Elles peuvent être indiquées sur les factures.

Le changement de fournisseur ne modifie pas les plages horaires, elles sont fixées par ENEDIS, le gestionnaire du réseau.

## Valorisation des groupes électrogènes

Le dossier EFFAC'OUEST (valorisation des groupes électrogènes), actuellement en phase de test, avait été mis momentanément en suspens pour des raisons techniques apparues sur les boîtiers. Les difficultés techniques ont été levées et le déploiement des boîtiers a repris sur les 30 sites pilotes. Les différents tests seront réalisés mi-mai.

## Espace client

ENI et Direct Energie mettent à la disposition de leurs clients une plateforme en ligne (historique de facturation, synthèse des consommations...).

**Direct Energie :**

<http://entreprises.direct-energie.com/espace-client>

Les identifiants et codes d'accès vous ont été transmis par courrier ou mail. En cas de non réception de ces éléments, veuillez contacter votre service client.

**ENI :**

<https://espace-client-pro.fr.eni.com/>. Vous devez créer votre espace client sur cette plateforme. **⚠ il ne s'agit pas du portail utilisé fin 2018 pour la transmission des coordonnées bancaires.**

Vos identifiants sont disponibles sur votre facture : « Numéro de client ENI » et « N° Point de Relève et de Mesure ». Après création de votre espace client, vous recevrez un mail pour activer votre accès.

## Facture EDF

Si vous continuez à recevoir des factures d'EDF (qui ne sont pas des factures de résiliation) vous devez prendre contact avec le service client d'EDF.

## Télérelève des compteurs

EVELER propose un service de télérelève des compteurs afin d'optimiser les factures d'électricité. Ce service offre, à travers un outil web simple d'utilisation, la possibilité de gérer et d'optimiser les consommations, de créer des alertes en cas de dépassement de puissances, de détecter rapidement les anomalies de consommation ou encore d'ajuster son contrat en fonction du profil de consommation et de la puissance réellement utilisée. Le coût de ce service est de maximum 12€ HT/compteur.

Si vous êtes intéressé, merci de contacter votre OP pour obtenir les renseignements nécessaires à votre inscription.